

assura.



Assurance complémentaire – Previsia Extra

L'assurance accident qui pense à tout

Avec Previsia Extra, maximisez votre prise en charge en cas d'accident, facilitez votre rétablissement, sécurisez vos finances et recevez un capital en cas d'hospitalisation.

Dès
CHF 16.95
par mois*

Vos avantages



Accès aux meilleurs soins

- hospitalisation en division privée en Suisse et dans le monde entier
- frais de transport et de rapatriement illimités
- recherche et sauvetage jusqu'à CHF 60'000
- chirurgie esthétique jusqu'à CHF 60'000
- soins dentaires
- prolongation de séjour à l'étranger pour un accompagnant



Protection financière sur mesure

- dommages matériels corporels jusqu'à CHF 6'000
- capital en cas de décès jusqu'à CHF 50'000
- capital en cas d'invalidité jusqu'à CHF 100'000 (progressif jusqu'à 350%)
- perte de gain jusqu'à CHF 60 par jour
- allocation journalière en cas d'hospitalisation



Soutien au rétablissement

- première acquisition de prothèses, de moyens orthopédiques et d'appareils acoustiques
 - médecines alternatives pratiquées par des thérapeutes reconnus
 - aide-ménagère, soins à domicile, cures balnéaires et séjours de convalescence
- Prestations additionnelles pour les familles:
- garde d'enfants, frais d'accompagnement à l'hôpital et surveillance à domicile des enfants
 - assistance/rattrapage scolaire



Capital en cas de séjour hospitalier

Capital au choix en cas de séjour hospitalier (à partir de 24 heures). Versé au maximum une fois par année civile et une seule fois par événement assuré.

- adulte : CHF 1'000, CHF 2'000 ou CHF 3'000
- enfant : CHF 1'000

Bon à savoir

Non remboursé par la LAA/LAMal

La loi sur l'assurance-accidents (LAA) et la loi sur l'assurance-maladie (LAMal) ne couvrent pas un séjour en division privée en cas d'accident, ni les médecines alternatives pratiquées par des thérapeutes, ni l'aide-ménagère.

Urgences à l'étranger

En cas d'urgence à l'étranger, de rapatriement, de recherche ou de secours dans un pays de l'UE ou de l'AELE, la différence tarifaire n'est pas couverte par la LAA, ni par la LAMal. La plupart des compagnies d'assurances ne prévoient pas cette prestation.

Arrêt de travail

En cas d'arrêt de travail de plus de 31 jours, le salaire est généralement réduit. Une assurance perte de gain permet de combler cette différence de revenu.

« Heureusement, mon assurance Previsia Extra a pris en charge toutes les conséquences de l'accident, elle m'a accompagné durant ma convalescence et elle m'a aidé à sécuriser mes finances. »

L'année dernière, j'ai été victime d'un accident de moto, dans un virage serré. J'ai dû subir deux opérations consécutives du bras. Les tâches courantes de la vie sont alors devenues difficiles à assumer, notamment mon ménage. Entrepreneur depuis plusieurs années, je n'ai pas pu travailler durant les six mois suivant l'accident.

Thomas, 52 ans, indépendant

Prise en charge des frais de l'accident	CHF	Capital versé en soutien	CHF
Hospitalisation en division privée	16'300	Capital en cas d'hospitalisation	3'000
Aide-ménagère	700	Perte de gain	10'800
Médecines alternatives	1'200	Capital supplémentaire versé par Assura SA	13'800
Effets personnels (casque et habits)	3'500		
Soins à domicile	1'500		
Frais de transports	450		
Total remboursé par Assura SA	23'650		

Selon votre catégorie d'âge, choisissez votre variante optimale de l'assurance Previsia Extra

Vous pouvez sélectionner différentes variantes de l'assurance. Vous trouverez ci-dessous une sélection des variantes les plus répandues. Toutes les variantes se trouvent sur assura.ch/previsia

Capital

Variantes adultes (19–65 ans)	2	4
Capital décès	CHF 5'000	CHF 50'000
Capital d'invalidité progressif	CHF 100'000	CHF 100'000
Allocation d'hospitalisation	CHF 20 par jour	CHF 30 par jour
Indemnité pour perte de gain	CHF 10 à 40 par jour	CHF 10 à 60 par jour
Variantes seniors (66–75 ans)	14	15
Capital décès	CHF 5'000	CHF 10'000
Capital d'invalidité proportionnel	CHF 10'000	CHF 20'000
Allocation d'hospitalisation	CHF 10 par jour	CHF 10 par jour
Variantes enfants (0–18 ans)	6	16
Capital décès	CHF 5'000	CHF 10'000
Capital d'invalidité progressif	CHF 150'000	CHF 200'000
Allocation d'hospitalisation	CHF 10 par jour	CHF 10 par jour

Capital en cas d'hospitalisation (plus de 24 heures)

Capital à choix versé au maximum une fois par année civile et une seule fois par événement assuré.

Adulte : CHF 1'000, CHF 2'000 ou CHF 3'000 / enfant : CHF 1'000

* Voir les conditions spéciales d'assurance complémentaire de Previsia Extra.

Les conditions d'assurance font foi. Remboursement en sus des prestations reconnues par la LAMal ou la LAA. Cette fiche est établie à titre purement indicatif afin de vous donner un aperçu de l'assurance. Seules les conditions générales et spéciales d'assurance déterminent le droit aux prestations.



Contact
assura.ch
0800 277 872